PacteNature

Ma commune s'engage pour la nature

Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Weiler-la-Tour

Exercice : 2025

Date de création : 13.05.2025

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

klima agence

pactenature.lu

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

Points obtenus : 97.3

Pourcentage : 41.76 %

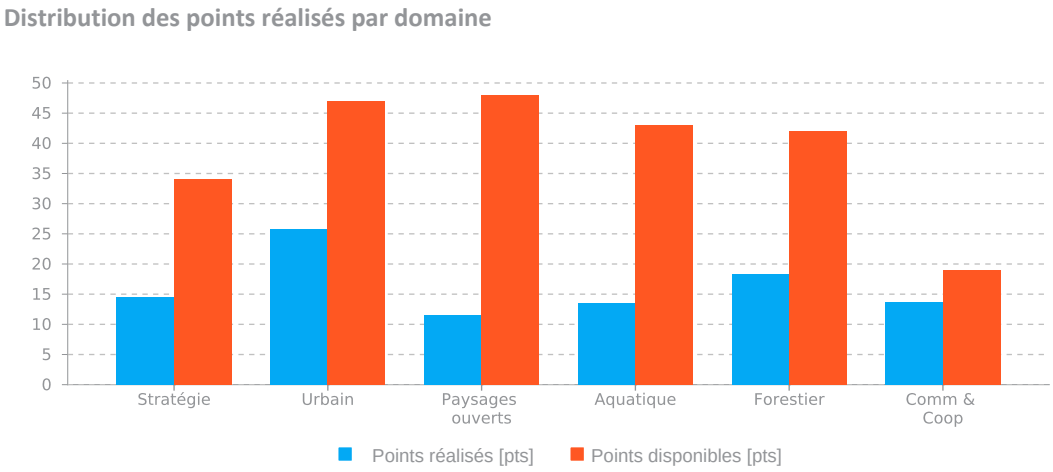

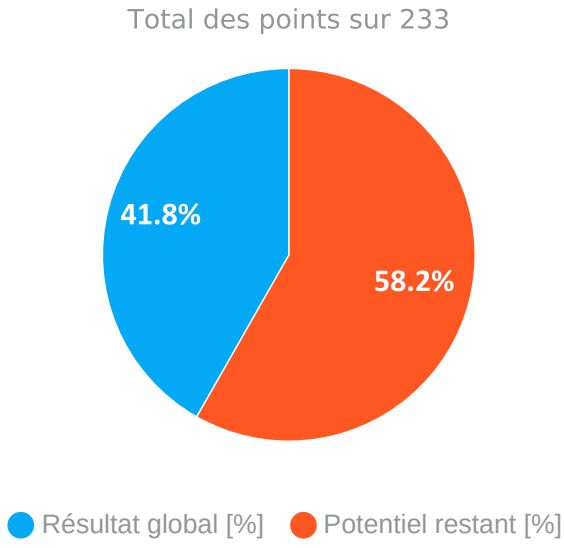

Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250331_WLT_FINAL_1.1_Kommunale Strategie f_r den Umweltschutz.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,67 %
- Numérateur : 371636.19
- Dénominateur : 5.560140182E7
- Points : 1.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250423 Weiler-la-Tour 1.2 Budget.xlsx
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
     Zu der Position "Remise en état du captage Dupont de Nemours 105" : die Kosten werden im Jahr 2018 und 2022 angerechnet und nicht in 2019, 2020; bitte erklären warum dies so gehandhabt wu rde.
  2. Réponse de la commune :
     In der Tabelle war nur noch bei 2018 der Capatage de Nemours drinnen. Den habe ich jetzt auch a uf 0€ gesetzt. Diese Änderungen haben aber keinen Einfluss auf die Punkte
  3. Avis final :
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,33 %
- Numérateur : 181668.98
- Dénominateur : 5.560140182E7
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
  Die Gemeinde hat viel mehr Flächen im Offenland gekauft. Es wurden aber nur die Flächen angerechnet, die für die Renaturierung gebraucht werden. Genaueres kann im Detail im Audit erklärt werden.
- Piéces justificatives :
  1.2025 Weiler-la-Tour 1.3 Budget f_r Fl_chenk_ufe.xlsx

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

  1. Seite
- Piéces justificatives :
  1.Statuts-du-SIAS.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250106_1.5 Service _cologique WLT.jpg

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.Teilnehmerliste_COPIL_Guttland_Musel_Comite_20241105_SCAN.pdf
  2.20240618_COPIL_Comite_SCAN_Teilnehmerliste.pdf
  3.Arr_t_ minist_riel portant nomination des membres du Comit_ de pilotage Natura 2000

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 1,95 %
- Numérateur : 33.28
- Dénominateur : 1707
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  erfor-ersa
- Piéces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 1,61 Unité
- Numérateur : 0.32
- Dénominateur : 0.01
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
  erfor-ersa
- Piéces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1707
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 1,31 %
- Numérateur : 0.11
- Dénominateur : 8.4
- Points : 0.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.2.1. Biotop Kartierung Weiler-la-Tour.pdf
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
     Bitte im Audit erklären warum es in 2022 20,8% waren und jetzt nur noch 1,31%.
  2. Réponse de la commune :
     Im Jahr 2022 wurden versehentlich die Habitate mit gerechnet, die in dem Sinne aber nicht anrech enbar sind. Nach der Korrektur kam ich dann lediglich auf 1.31%.
  3. Avis final :
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  élémements naturels = biotopes, Partie écrite et graphique zu groß zum hochladen; screenshot und auf der Gemeindeseite zu finden
- Piéces justificatives :
  1.2.2. servitude biotopes Weiler-la-Tour.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250317_Weiler-la-Tour_Gr_nfl_chen-Management- und Gestaltungsplan_TD.pdf
  2.20250331_WLT_2.4_Deliberatioun.pdf
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
     Die Preuve die hochgeladen wurde ist die Kommunale Strategie. Ist dies so gewollt? Die für den M anagementplan einzuhaltenden Kriterien (siehe Details im Maßnahmenkatalog) sind in der komm unalen Strategie nicht näher erläutert (Karte, details pro Fläche etc).
  2. Réponse de la commune :
     Da war mir ein Fehler beim Zusammenfügen und Hinterlegen der Dateien unterlaufen. Im Anhang findest nun die richtigen Dokumente. Die Karten mit den Managemenbtplänen der Wiesen der Ge meinde kann ich dir im Audit zeigen. Ich kriege diese Karten leider nicht in SIGINOVA geladen.
  3. Avis final :
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 39,7 %
- Numérateur : 2.14
- Dénominateur : 5.39
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.Anhang_0X_Bewertungsanleitung_2024.pdf
  2.20250218_Weiler-la-Tour_Ma_nahme_2.5._TD.pdf
- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :
   In der Bewertungshilfe steht, dass Sträucher nicht berücksichtigt werden sollen. Bitte erklären, wi e dies gehandhabt wurde.
2. Réponse de la commune :
   Die Bewertungsanleitung für die Grünflächen wurde überarbeitet und dabei wird die Pflege der H ecken und Sträucher bei der Maßnahme 2.5 mit berücksichtigt. Die neue Bewertungsanelitung fin dest du im Anhang.
3. Avis final :
4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 78,29 %
- Numérateur : 1.37
- Dénominateur : 1.75
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250218_Weiler-la-Tour_Ma_nahme_2.6._TD.pdf

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.2.7 WLT Neupflanzung im Siedlungsraum.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 54 Unité
- Points : 2.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  Mauersegler Nisthilfen werden Anfang April aufgehängt. Das Dokument wird schnellstmöglich aktualisiert und nacheliefert.
- Piéces justificatives :
  1.2025_FINAL_WLT_2.9_Nisthilfen f_r V_gel und Flederm_use.pdf
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
     Der Nachweis wurde per E-
     Mail nachgereicht. Allerdings komme ich auf 27 Nisthilfen an Gebäuden und 44 an Bäumen. Da ge mäß Vorgabe 50 % der Nisthilfen an Gebäuden angebracht sein müssen, errechne ich eine Gesamt anzahl von 54 Nisthilfen. Ich bitte um eine Erläuterung dazu.
  2. Réponse de la commune :
     Mir ist die Vorgabe des Naturpaktes bekannt. Ich habe der Gemeinde die 3 Nisthilfen an Bäumen ebenfalls angerechnet, da diese bereits schon hängen. Die Gemeinde und ich haben bereits ein we iteres Gebäude für die Installation von Mehlschwalben Nisthilfen, (die auch schonn im Atelier lieg en) ausgewählt. Aus zeitlichen Gründen konnten wir diese leider noch nicht aufhängen. Wenn ich das dann richtig sehe verliert die Gemeinde 0.3 Punkte.
  3. Avis final :
     Preuve wurde vor dem Audit nachgereicht. 54 Nisthilfen werden angerechnet.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2.8)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.2.10 Aktive Schutzma_nahmen f_r Flederm_use WLT.pdf

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 20 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 15
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.2.11 Begr_nung kommunaler Geb_ude.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.2.14. servitude corridores _cologiques Weiler-la-Tour.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.2.15 WLT Urban gardnening.pdf
- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :
   Ist es möglich ein Bild vom Schoulgaart nachzureichen?
2. Réponse de la commune :
   Ich habe ein Bild bei der Gemeinde angefragt. Sobald ich ein Bild habe schicke ich es dir.
3. Avis final :
4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, information et conseil
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.2.16 WLT F_rderung einer naturnahen Bewirtschaftung von Privatfl_chen.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.2.17 WLT Beleuchtung Konzept.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 34,7 %
- Numérateur : 135
- Dénominateur : 389
- Points : 1.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.20240415_WLT_DG_LH_Aufnahme Beleuchtung Gemeinden.xlsx

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  siehe Maßnahme 1.1
- Piéces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: ≤ 130kg Ntot/ha/an; prairies: ≤ 50kg Ntot/ha/an; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 9,32 %
- Numérateur : 0.63
- Dénominateur : 6.76
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
  Weitere sind in Ausarbeitung
- Piéces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 0,37 ha
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
  erfor-ersa
- Piéces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 54,45 %
- Numérateur : 19055.39
- Dénominateur : 34992.92
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.3.6 Feldwege Weiler-la-Tour.pdf
- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :
   Ich meine die Darstellung ist falsch : nur die asphaltierte Wege sind aufgelistet.
2. Réponse de la commune :
   Die aspahlatierten Feldwege und alle Feldwege sind in der EXCEL file aufgelistet. In der Relation ha be ich aber die Länger der unversiegelten Feldwege angegeben in dem ich die aspahaltierten Feld wege gegen alle Fledwege gerechnet habe. Es war indem Sinn für mich einfacher zu belegen, da ic h nur die Asphalt Kategorie rausrechnen musste. Dies habe ich bei all meinen Gemeinde gemacht.
3. Avis final :

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250331_FINAL_WLT_3.7 Feldwege- und Heckenpflegekonzept.pdf

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 1,61 %
- Numérateur : 450
- Dénominateur : 27944.2
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250423_FINAL_WLT_3.10 Uferrandstreifen.pdf

- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
     Gemeinde Schuttrange steht auf S.4
  2. Réponse de la commune :
     Hier dann ohne die Gemeinde Schuttrange.
  3. Avis final :
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 6,9 %
- Numérateur : 87.2
- Dénominateur : 1263.25
- Points : 1.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.3.13 Monitoring zur biologischen Vielfalt Weiler-la-Tour.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  siehe Maßnahme 1.1
- Piéces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20250307_LH_MOCH-NP-4.1 Avis - Lettre projet des mesures anti-crues.pdf
  2.20231227160742598.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  Partie graphique an écrite zu groß zum hochladen
- Piéces justificatives :
  1.4.4 servitude cours d_eau Weiler-la-Tour.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.Ma_nahmenprogramm_Scheedhaff_06.12.2019.pdf
    2.Avis_AGE_PM Scheedhaff_MBE_200120 Contern_Schuttrange_Hesper_Weiler la tour.pdf

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.SIWA Teilnehmerliste_11.10.22.pdf
    2.SIWA Teilnehmerliste_26.07.22.pdf
    3.4.8 Regionale Zusammenarbeit in Trinkwasserschutzgebieten.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 2,97 ha
- Points : 4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
  Daten geliefert von der Klima-Agence
- Piéces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 3,55 ha
- Points : 0.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 15 Unité
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 0
- Points : 0.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
  Daten der Klima-Agence
- Piéces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.Mitteilung der Flusspartnerschaft SYR.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  siehe Maßnahme 1.1
- Piéces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 139,93 ha
- Points : 2.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  Daten der Klima-Agence
- Piéces justificatives :

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 97,47 %
- Numérateur : 136.39
- Dénominateur : 139.93
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.Communes_certifiees_FSC_PEFC_20240702.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 3,83 %
- Numérateur : 5.36
- Dénominateur : 139.93
- Points : 1.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 3,07 /ha
- Numérateur : 299
- Dénominateur : 97.47
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 850
- Dénominateur : 212.34
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
  Durch ihre Zertifizierung stehen der Gemeinde 2 Punkte zu.
- Piéces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 0 ares
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  Daten von der Klima-Agence
- Piéces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,2 %
- Numérateur : 0.28
- Dénominateur : 139.93
- Points : 0.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  Daten von der Klima-Agence
- Piéces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.5.10 FINAL Weiler-la-Tour Wildtierkorridore.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu' adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  siehe Maßnahme 1.1
- Piéces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.6.1 WLT Kommunikations Konzept .pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.20240627_6.2_Weiler-la-Tour_B_rgerformationen.pdf
  2.2025 SIAS Naturaktivit_iten.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  Wasserschutz
- Piéces justificatives :
  1.2025 SIAS-Laubbaumschnitt Formation.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 10 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  1.2024_6.4_WLT_Buet zsmgef_gt.pdf
  2.2024_6.4_Weiler-la-Tour_Facebook zsmgef_gt.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.Green-events Accord 2025.png
    2.2024 Aktioun Grouss Botz.jpg

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
    1.2024 Weiler-la-Tour 6.8 Einsatz von Zugtieren.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 17,17 m3/an
- Points : 1.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  Da es sich um ein Carneto für die 3 Jahre 2022-2024 handelt wurden die Quantitäten auf alle 3 gleichmäßig aufgeteilt
- Piéces justificatives :
  1.pacte nature carnet 21-24.pdf
  2.20241217_Bois construction Weiler-la-Tour.xlsx